



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 10/04/2018

Référence
2018_04_09

L'an 2018 et le 10 Avril à 15 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, CCPCAM CROZON sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Objet de la délibération
Convention avec l'association Éner'gence

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, LARS Roger, LE GALL André, LECLERC Patrick, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard
Suppléant(s) : Mmes : CHALINE Nathalie (de Mme MONTANARI Isabelle), LE GALL André (de Mme NICOLAS GAËLLE)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	28	34

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, MM : LE TYRANT Jean Claude à Mme GUILLORE Alexandra, LINCOLN Andrew à M. CALVEZ Christian, LORCY Armel à Mme LE VAILLANT Annie, TALARMAIN Roger à M. GIBERGUES Bernard

Date de la convocation
30/03/2018

Excusé(s) : Mmes : BALCON Claudie, MONTANARI Isabelle, NICOLAS GAËLLE, TANGUY Geneviève, MM : CAP Dominique, GOURTAY Michel, GOURVIL Armel, KERMAREC Charles, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Assistaient en outre à la réunion :

Invité(s) : Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, JOURDEN Guy

A été nommé(e) secrétaire : M. MOYSAN Daniel

Objet de la délibération : Convention avec l'association Éner'gence

Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, a engagé une démarche relative à la demande en énergie et aux énergies renouvelables avec les EPCI du territoire, souhaitant ainsi impulser une dynamique en matière de transition énergétique. Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest apporte ainsi une ingénierie de projets au service des intercommunalités du territoire.

Les agences locales de l'énergie et du climat constituent des organismes de réflexion et d'étude, porteurs de connaissances dans le domaine de l'énergie et du climat. Éner'gence agit pour ses membres, dont fait partie le Pôle métropolitain du Pays de Brest, sous une forme de partenariat associant leurs objectifs et l'intérêt général.

La présente convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Pôle métropolitain du Pays de Brest et Éner'gence s'engagent

à mettre en œuvre un programme de travail :

Le programme de travail pour l'année 2018 est le suivant :

- Assistance du pôle métropolitain pour la phase pré-opérationnelle de création d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat sur le Pays de Brest en vue d'un lancement opérationnel en 2019
- Soutien technique au Pôle métropolitain dans sa mission d'accompagnement des 6 communautés de communes pour l'élaboration de leur PCAET,
- Accompagnement technique à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- Elaboration de la candidature et mise en œuvre d'un contrat de développement territorial d'énergies renouvelables thermiques car le Pôle Métropolitain du Pays de Brest est lauréat dans le cadre de cette déclinaison territoriale du Fonds Chaleur de l'ADEME
- Rôle de conseiller lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat,
- Accompagnement à la préparation des comités de pilotage énergie.

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation de ce programme de travail, le Pôle métropolitain du Pays de Brest verse une cotisation à Ener'gence. Le montant de la cotisation pour l'année 2018, est d'un montant de 27 051 €.

A cette cotisation s'ajoute une subvention complémentaire de 1 800 € pour la mission d'assistance durant la phase pré-opérationnelle de création d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser :

- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 27051 euros pour 2018 et de verser une subvention complémentaire de 1 800 € pour la mission d'assistance durant la phase pré-opérationnelle de création d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.
- Le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

Décision du Comité syndical :

Monsieur MASSON ne prend pas part au vote. A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent :

- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 27051 euros pour 2018 et de verser une subvention complémentaire de 1 800 € pour la mission d'assistance durant la phase pré-opérationnelle de création d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.
- Le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 10 avril 2018

Le Président

François Cuillandre

